

Province de Québec  
Municipalité de l'Isle-aux-Allumettes

Séance spéciale publique du Conseil Municipal de l'Isle-aux-Allumettes tenue le 12 décembre 2018 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau afin d'adopter les dépenses et revenus pour le budget municipal 2019.

À laquelle étaient présents son Honneur le Maire Winston Sunstrum et les Conseillers Pat Tallon, Roger Lavoie, Mariette Sallafranque, Pat Montgomery, Nancy McGuire et Louis Lair.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Vérification de présence**

Tous présents.

**3. Conflit d'intérêts**

Aucun.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

278-18/12 Proposé par conseillère McGuire d'accepter l'ordre du jour tel que présenter.  
Adopté

**5. Présentation du budget**

Le maire lit et explique le budget et la distribution des revenus et des dépenses de l'année 2019.

**DÉPENSES**

Administration	773 037
Sécurité publique	438 899
Transport	929 746
Environnement	388 216
Santé & bien-être	14 660
Urbanisme & Aménagement	186 898
Loisirs & culture	129 050
Frais de financement	18 342
Dépenses capitales	383 500
Remboursement dette long terme	235 600
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>3 497 948</b>

**REVENUS**

Taxes Foncières	2 191 916
Subvention en lieu de taxes	15 642
Transfert	780 926
Services fournis	40 898
Autres Services	100 000
Intérêts	37 500
Autres Revenus	54 200
Appropriation du surplus	276 866
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>3 497 948</b>

6. **Questions par les membres du conseil**

Aucun

7. **Adoption du budget**

279-18/12 *Proposé par la conseillère Sallafranque que les dépenses totales pour le budget 2019 soient au montant de \$ 3 497 948 et que la taxe foncière soit réduite à 0.56¢/100\$ d'évaluation et que toutes les taxes de services soient les suivantes : la taxe de base pour service aqueduc demeure à 425 \$, la taxe de base pour service égout demeure à 330 \$, la taxe de service pour la gestion des matières résiduelles demeure à 95 \$, la taxe de service pour la sécurité incendie demeure à 105 \$, que la taxe minimum demeure à 28 \$, que la taxe pour le remboursement de la dette à long terme du système d'aqueduc demeure à 255 \$ et finalement que le taux d'intérêt demeure à 13% et le taux de pénalité demeure à 5%, pour un taux combiné de 18%.*

Adopté à l'unanimité

8. **Questions et commentaires du public**

Aucune

9. **Clôture de la séance**

280-18/12 *Proposé par le conseiller Lair que la séance spéciale publique pour le budget 2019 soit levée à 19h05.*

Adopté

---

Directrice générale intérim/Secrétaire-trésorière

---

Maire

Je, Winston Sunstrum, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*